

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du jeudi 16 octobre 2025

Salle Shankar – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2530
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat ENM – Cité René Pellet (élèves élémentaires) pour l'année scolaire 2025-2026
9	5	3	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Dalby
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne à Mme Lagarde
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon à M. Dalby

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 21 octobre 2025

Reçu le 22 OCT. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Délibération n°2530 - Convention entre l'ENM et la cité scolaire René Pellet

Mesdames, Messieurs,

Le partenariat entre l'ENM et la cité scolaire René Pellet s'inscrit dans l'axe des activités artistiques et culturelles, à destination de trois classes élémentaires.

La convention présentée en annexe précise les modalités de ce partenariat et notamment le calendrier des interventions de l'ENM dans la cité scolaire.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

Annexe : Convention de partenariat entre l'ENM la cité scolaire René Pellet

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cotirs de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

CONVENTION DE PARTENARIAT

ECOLE NATIONALE de MUSIQUE DE VILLEURBANNE / Cit  scolaire RENE PELLET

Ecole El mentaire

La pr sente convention est  tablie entre :

L' cole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne

46, cours de la R publique

69100 Villeurbanne

Repr sent e par monsieur St phane Frioux, Pr sident du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD

Et

La cit  scolaire Ren  PELLET, EREA DV, BP 5016, 32 rue de France, 69100 VILLEURBANNE

Repr sent e par Madame Christine TESTANIERE, chef d' tablissement, t l : 0478039898

Article 1 : Objet

Le partenariat est  tabli au titre de **l'ann e scolaire 2025-2026**. Il s'inscrit dans l'axe des activit s artistiques et culturelles,   destination des  l ves des trois classes  l mentaires de l'EREA DV .

Les ateliers de pratique artistique donneront lieux   un travail de d couverte musicale, autour du chant, rythme et mouvement. Les objectifs et programme pr cis seront travaill s en septembre entre l' quipe enseignante et les musiciennes intervenantes de l'ENM.

Il est envisageable d'organiser une des s ances dans les locaux de l'ENM   organiser en fonction des possibilit s d'accueil.

Article 2 : Modalit s d'intervention

Les interventions se d rouleront de fin f vrier 2026   fin juin 2026. Elles auront lieu dans les locaux de la cit  Pellet sous la responsabilit  des enseignantes des classes le vendredi apr s-midi soit 15 s ances r parties sur les deux groupes classes CP/CE1/CE2 et CM1/CM2

Article 3 : Engagements

L'ENM de Villeurbanne est partenaire de la cité scolaire.

Les interventions fournies par l'ENM sont assurées par deux musiciennes intervenantes de l'ENM

Mlle Gadacha Sirine et Melle Juilleret Emiline sur leur temps de travail pédagogique.

La CSRP met à disposition les locaux, l'accompagnement par les trois enseignantes :

Mme Maud Atlan classe de CP/CE1/CE2

Mmes Amandine Petitcollo et Anna Gliere classe de CM1/CM2

et le suivi nécessaire au bon déroulement des ateliers.

Article 4 : Assurances

L'ENMDAD déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance Responsabilité Civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour leur compte et de celles sous sa garde.

La Cité René Pellet déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance risque bâtiment pour les locaux utilisés.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2025 2026

Fait à Villeurbanne, le 29 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte
de Gestion de l'ENMDAD
Stéphane Frijoux

La proviseure
de la cité scolaire René PELLET
Christine TESTANIERE

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Intercommunale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27